

PRÉSIDENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 43419-2022/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 13-2022/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et du développement
économique (BFP-DE) du jeudi 24 mars 2022

Le **jeudi 24 mars 2022 à 11 heures 30**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et du développement économique (BFP-DE) se sont réunies sous la présidence de M. Julien Tran Ap, rapporteur de la commission BFP, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

Rapport n° 38956-2022/1-ACTS : projet de délibération portant ouverture d'une autorisation d'engagement dans le cadre de la promotion touristique de la province Sud (*intitulé modifié après envoi de la convocation*).

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Petelo Sao et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission DE :

M. Petelo Sao et M. Julien Tran Ap.

Absents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, Mme Françoise Suve et Mme Ithupane Tiéoué.

Membres de la commission DE :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, Mme Marie-Line Sakilia et Mme Naïa Wateou.

Soit 2 membres présents et 6 membres absents pour la commission BFP et soit 2 membres présents et 6 membres absents pour la commission DE.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Lionel Paagalua, Mme Christiane Saridjan-Verger et Mme Léa Tripodi.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement et développement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Jérôme Lévy, juriste au service juridique et de la réglementation (DAJI/SAJR) ;

Mme Iolani Martin, chef du service du tourisme (DDET/ST) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Bien que le quorum des commissions du budget, des finances et du patrimoine et du développement économique (BFP-DE) n'ait pas été atteint, la réunion de ces commissions a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 11 heures, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud.

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 38956-2022/1-ACTS** : projet de délibération portant ouverture d'une autorisation d'engagement dans le cadre de la promotion touristique de la province Sud.

Le contexte sanitaire a fortement impacté le secteur du tourisme. C'est pour cette raison que la province Sud a mené un diagnostic des dispositifs et financements existants pour ce secteur. Consciente des enjeux de relance de l'activité touristique, une nouvelle organisation a été approuvée par les élus de l'assemblée de la province Sud en 2021.

Ainsi, un service du tourisme au sein de la direction du développement économique et du tourisme a vu le jour. L'une de ses premières missions est de réaliser un état des lieux du secteur, ce qui permettra à la collectivité d'accompagner au mieux les entreprises qui pour la plupart sont aujourd'hui en difficulté. Ce service orienté d'avantage vers des missions d'ingénierie devra travailler sur les causes profondes qui amènent au triste constat que le tourisme, ne génère pas le poids économique espéré et ce, malgré le haut potentiel du territoire.

En parallèle, il a été décidé la création de la SPL « Sud Tourisme », véritable bras armé de la province Sud en matière de valorisation de l'offre touristique. Jusqu'en 2021, la province Sud finançait un certain nombre d'entités en charge de la promotion de son territoire. Ces satellites avaient également en charge d'attirer, d'accueillir et de renseigner les visiteurs. Désormais, la collectivité souhaite être davantage proactive dans la valorisation de son offre au travers de quatre axes forts qui seront mis en œuvre par la SPL « Sud Tourisme » :

1. Assurer la promotion touristique du territoire de la province Sud autour de la marque « destination province Sud ».

En effet, afin de séduire une nouvelle clientèle locale tout en conservant celle déjà établie, une stratégie de promotion repensée est primordiale au développement de la destination touristique de la province Sud. Celle-ci doit être adaptée aux nouvelles technologies numériques tout en conservant l'aspect plus traditionnel de production de documentation et de médias. La SPL « Sud Tourisme » sera engagée sur la valorisation touristique du territoire de la province Sud. A cet effet, elle devra concevoir et déployer des actions de communication à destination du grand public, principalement local mais aussi international. Les campagnes et supports de communication qu'elle va concevoir devront souligner la diversité de l'offre et des territoires qui composent la province Sud autour de deux concepts forts : le slow-tourisme et le tourisme durable.

2. Impulser une stratégie digitale très orientée client et déployer une place de marché pour les territoires de la province Sud.

Le tourisme est un secteur très concurrentiel, avec un choix de destinations infini. Par ailleurs, l'influence du digital est prépondérante pour chercher, choisir, organiser, réserver et raconter ses vacances, rendant indispensable la présence d'une destination sur le web. À ce titre, une stratégie digitale très orientée client et le déploiement d'une place de marché doit être assuré par la SPL « Sud Tourisme ».

3. Accroître la fréquentation touristique en concevant et commercialisant des offres locales et de qualité.

Après deux années de crise COVID le secteur du tourisme a été fortement impacté en Nouvelle-Calédonie. L'activité touristique doit redevenir une activité économique de premier plan en province

Sud, et ce pour l'ensemble des prestataires. Pour cela il faut avoir une approche beaucoup plus inclusive des activités et proposer des voyages clés en main qui permettent de découvrir ou de refaire découvrir le tourisme en province Sud.

4. Assurer l'accueil des visiteurs.

Les besoins des visiteurs changent, évoluent, l'accueil et l'information touristique aussi. L'information pour la préparation de voyages est maintenant disponible numériquement et le visiteur dispose d'une multitude de manières de s'orienter, il souhaite avoir des renseignements précis et rapidement.

Les points d'accueils physiques sont toujours le pilier d'encrage de l'information et de l'accueil du visiteur, de même qu'un contact privilégié pour développer des interactions et fidéliser ce dernier. Les attentes dans ce domaine ont beaucoup évolué, l'accueil étant désormais indissociable du conseil, la SPL « Sud Tourisme » devra fournir à chaque visiteur une information ciblée et personnalisée, en adéquation avec ses attentes.

Afin de pouvoir mener à bien l'ensemble de ces missions, il est proposé de créer une autorisation d'engagement pour un montant d'un milliard cent soixante millions (1 160 000 000) de francs CFP dans le budget de la province Sud et ce pour une durée de cinq années. En effet certains investissements ou projets portés par la SPL « Sud Tourisme » devront être planifiés budgétairement sur plusieurs années, comme par exemple le développement de la place de marché numérique.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Bergery a rappelé qu'il fallait autoriser l'assemblée de la province Sud à créer une autorisation d'engagement afin de pouvoir générer un financement pluriannuel pour la société publique locale (SPL) « Sud Tourisme ». Les crédits 2022 ont été inscrits et votés au budget primitif (BP).

Dans la discussion générale, M. Sao a demandé ce que signifiait le terme « slow tourisme ». Mme Martin a répondu qu'il s'agissait de tourisme durable. Le but est de prendre son temps afin de s'imprégner pleinement de la nature ainsi que des coutumes des populations et de la richesse du patrimoine du territoire visité.

Suite à cette réponse, M. Sao s'est interrogé sur les profils de voyageurs concernés.

Mme Martin a expliqué que la crise sanitaire avait modifié la manière de voyager notamment pour des personnes qui peuvent télétravailler sans contrainte géographique et qui souhaitent vivre des expériences immersives dans un pays comme cela pourrait être le cas en Nouvelle-Calédonie.

Puis M. Sao a souhaité savoir quel impact aura la réouverture des frontières sur le tourisme intérieur. Beaucoup de Calédoniens vont chercher à voyager en dehors du territoire et il faudra compenser avec les touristes étrangers qui viendront en Nouvelle-Calédonie.

Mme Martin a rappelé que pendant deux ans, les Calédoniens ont fait du tourisme local à cause de la crise sanitaire. Cela a été très bénéfique pour le territoire mais aujourd'hui le défi à relever est de maintenir ce tourisme local en créant de nouvelles offres accessibles et fiables et en accentuant la qualité des offres existantes.

Puis M. Paagalua est revenu sur la somme d'un milliard cent soixante millions (1 160 000 000) de francs CFP et a demandé si celle-ci serait répartie sur cinq années.

Mme Martin a confirmé que ce montant était une moyenne annuelle en fonction des besoins estimés comme par exemple avec le développement du market place prévu sur la première année. M. Bergery a complété ces propos en précisant qu'il s'agissait de crédits de fonctionnement.

Enfin, suite à ces remarques, M. Sao s'est interrogé sur le bénéfice escompté.

Mme Martin a indiqué qu'il était important d'avoir une cartographie précise de départ afin d'atteindre les objectifs qui seront fixés. D'ailleurs une enquête sur les impacts de la Covid dans le secteur du tourisme va être lancée. Auparavant, la province Sud finançait à hauteur de cinq-cents millions de francs CFP le secteur du tourisme qui rapportait vingt-huit milliards de francs CFP de

devises « étrangères » avec un impact sur la consommation des Calédoniens de cinq milliards de francs CFP annuels. Des indicateurs vont être mis en place en termes d'appropriation locale du tourisme mais aussi de création d'emplois, chiffre d'affaires généré et satisfaction client.

Examen du projet de délibération :

Article 1 à 4 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Petelo Sao et M. Julien Tran Ap).

Commission DE :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Petelo Sao et M. Julien Tran Ap).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de séance a clôturé la réunion à 11 heures 50.

**Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine,
président de séance**



Julien Tran Ap